

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2015-0058 DC du 4 mars 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination de trois membres de la commission des stratégies de prise en charge

NOR : HASX1530185S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 4 mars 2015,
Vu les articles L. 161-37 et suivants et R. 161-77 et suivants du code de la sécurité sociale ;
Vu la décision n° 2014-0250 DC/SJ du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant le règlement intérieur du collège ;
Vu la décision n° 2014-0252 DC du 10 décembre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président de la commission des stratégies de prise en charge ;
Vu la décision n° 2015-0006 DC du 21 janvier 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la commission des stratégies de prise en charge ;
Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats et leur engagement de se déporter s'ils ont des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à leur indépendance ;
Vu le guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission des stratégies de prise en charge pour une durée de trois ans :

M. Philippe ZERR, en remplacement de Mme Sylvie GILLIER-POIRIER, démissionnaire.
M. Pierre-Louis DRUAIS.
M. Raoul POUPON.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 mars 2015.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU